de fonctionnement de ce service public. Nous avons fait leurs réuni la Commission du gaz. Il n'y avait donc pas lieu de tenir compte de la demande de réunion, pas plus que de la sommation que nous avions reçue à comparaître à la barre de la Maison du Peuple. Et nous avons été bien inspirés de ne pas nous prêter à cette tentative d'agitation.

Supposons que la grève se soit déclarée dans une usine gérée par des capitalistes. Les grévistes se seraient adressés au maire qui aurait dû faire appel aux autorités supérieures qui auraient envoyé de la troupe.

En ce qui concerne les conditions de travail, le Conseil dit M. Dron, peut demander une amélioration. Nous avons déjà d'ailleurs, dans un avis affiché à l'usine, fait connaître les conditions que nous pensions pouvoir accorder. A ce moment nous ne pouvions plus accorder de délai aux grévistes. Nous avions cru qu'ils auraient eu un bon mouvement et nous ne leur aurions pas gardé rancune. Ils ont préféré obéir à des conseils peu scrupuleux. Il fallait donc parer au danger. Ce fut fait.

Quant au salaire, M. Dron rappelle qu'il a proposé lui-même spontanément l'an dernier de relever de 0 fr. 25 tous les salaires oscillant autour de 4 fr. Déjà les ouvriers qui gagnaient 2 fr. 50 du temps de M. Hazebrouck avaient été augmentés à 4 francs. Dans mon esprit je croyais que cette augmentation de 0 fr. 25 profiterait aux manœuvres du gaz. Il y a eu erreur et malentendu. Le maire est le premier à le regretter.

Nous sommes prêts à porter la journée à 4 fr. 50. Peut-être pourrions-nous aller plus loin pour les ouvriers stables et pas pour ceux qui disent travailler dans un bagne où personne ne les oblige à venir.

D'ailleurs nous préparons un statut pour tous les ouvriers des usines municipalisées et progressivement la situation de tous sera améliorée.

Il convient de ne pas perdre de vue aussi que la ville ne peut donner des salaires qui ne correspondraient pas à ceux pratiqués dans la même région pour la même industrie. Ce serait la mort des régies municipales et l'exemple tragique d'Elbeuf doit donner à réfléchir.

Nous ne relèverons pas la balourdise de celui qui ferait bien de relire la fable de la « Grenouille et le Bœuf » et qui déclare les bénéfices de l'usine à gaz illégaux. On croit rêver. Mais on sait compter à Tourcoing, et on se rend compte de la différence qu'on aurait vu au budget si les bénéfices du gaz étaient allés à une société capitaliste.

Le Conseil approuvera donc les 4 fr. 50. Et nous entreprendrons prochainement l'étude d'un projet de statut pour tous les ouvriers des services en régie directe.

On a dit, ajoute le maire : Pourquoi n'avez-vous pas accordé tout de suite cette augmentation ? Mais c'est qu'on n'a rien demandé. On a quitté l'usine brusquement sans réclamation.

Nous ne relèverons pas l'affirmation audacieuse qui prête certaines paroles au directeur. Elles ont été inventées de toute pièce.

De même tout est faux dans l'histoire des affiches d'Herseaux, de séquestres et du renvoi d'un ouvrier. Tout cela est faux.

Il n'est pas un collègue assez naïf pour ne pas voir là-dedans un coup monté. On voit le scénario se dérouler : les ouvriers se présentant au directeur en disant : nous voulons cinq francs, puis on quitte l'usine. On va à la « Maison du Peuple », cette agence générale pour grève.

Pourtant il est dit dans le statut que la grève ne doit être prononcée qu'après avis de la Bourse du Travail et après tentative de conciliation.

Et il a été ... des socialistes, Ghesquière, Compère-Morel, préconisent les conversations. Je serais curieux de savoir ce qu'ils pensent.

Plus tard nous dégagerons la morale de cette crise locale. Nous nous contentons de dire que ce que nous avons fait toute autre municipalité l'aurait fait.

Nous ne voulons pas non plus manquer l'occasion de remercier la majorité qui nous a fait confiance.

Le bon sens et la droiture de la population auront le dernier mot.

Aucun applaudissement ni aucun murmure n'accueillent cette lecture. Le public reste absolument calme.

INTERVENTION DE M. SCALBERT

M. Scalbert demande la parole. Il rejette sur le directeur toute la responsabilité de l'affaire. C'était au directeur, dit-il, à dire le surcroît de travail imposé aux ouvriers par l'installation des nouveaux fours. Il ne l'a pas fait. C'est lui le responsable. Il sait bien demander pour lui des augmentations.

M. Verbecke propose de donner un lavabo aux ouvriers de l'usine à gaz.

M. Martin. — Donnez-leur d'abord à manger.

M. Dron. — D'ici un mois je vous proposerai un projet pour tous les ouvriers. Votez donc les 4 fr. 50 et laissez-moi vous présenter une étude d'ensemble.

LE CONSEIL VOTE LES 5 FRANCS

M. Martin demande de mettre aux voix la proposition de porter à 5 francs le salaire des ouvriers du gaz.

M. le Maire [illegible] quelque peu. Il finit par céder.

Le public s'agite. Quelques mains seulement se lèvent. Des « Ah ! Ah ! » partent du public. Mais les mains finissent par se lever toutes. Et le maire et ses adjoints restent seuls de leur avis. Tous les autres conseillers votent l'application immédiate du salaire de 5 francs aux ouvriers du gaz.

Le public applaudit longuement.

M. Dron. — J'accepte les 5 francs et de bon cœur.

M. Quivron réinsiste pour qu'on réembauche les grévistes.

M. Dron répond qu'ils peuvent se présenter pour combler les vides, mais que ceux qui ont eu le courage de s'embaucher pendant la grève resteront au travail.

M. Deswazières. — Vous avez de la chance que les ouvriers ne sont pas méchants, car c'est à coups de cravache qu'ils mettraient ces jaunes dehors.

Et c'est ainsi que se termine cette ardente discussion.

On continue ensuite l'examen du budget.

CAISSE DES ECOLES

M. Martin attire l'attention du Conseil sur l'article 78 portant une suppression de 850 fr. au chef de bureau et secrétaire de la caisse des écoles. Il trouve le procédé peu logique, attendu que la caisse des écoles est autonome. Le conseiller déclare qu'il en saisira la commission des écoles.

PATRONAGES LAIQUES

L'article 101 au chapitre des dépenses prévoit une somme de 10.000 fr. pour subventions aux œuvres de patronages laïques.

M. Quivron demande des explications sur l'emploi de cette somme. Il demande si le « Grand Café » par exemple, va rentrer aussi dans la subvention des patronages.

M. Salembien. — Mais il figure dans le budget.

M. le Maire. — Prochainement, je vous donnerai une répartition de la somme portée au budget avec vœu motivé. Il donne quelques détails sur l'organisation des patronages d'hiver et d'été, sur l'aménagement des terrains de jeux nouveaux, et les constructions qu'ils nécessiteront, etc... La question sera du reste étudiée par une commission.

A ce moment, M. Martin adresse à M. Salembien quelques mots qui se perdent dans le bruit de la discussion. On entend alors M. Salembien s'écrier : C'est toujours à moi que vous vous en prenez, laissez-moi la paix.

M. le maire met alors aux voix le budget qui est adopté à l'unanimité.

LES VŒUX

M. Martin dépose un vœu tendant à faire obtenir une subvention de 150 francs au Club aérostatique tourquennois. La proposition est renvoyée à la commission des finances.

M. Quivron demande à M. le maire que tous les ouvriers grévistes du gaz soient repris demain matin.

M. le Maire. — Je ne mettrai pas votre vœu aux voix.

M. Deswazière. — A ce compte-là, il n'y a plus qu'à démissionner.

M. le maire prononce alors le huis clos. Il est minuit et quart.

SAVON N.-D. de la TREILLE

Savon pur pour le linge et le ménage

AVEC SACHET PARFUMÉ. Victor Vaissier

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA LOI DE FINANCES : Les amendements

L'Emprunt du Paraguay : Une discussion mouvementée

Paris, 28 décembre 1911.

(Séance du matin)

La séance est ouverte à 9 h. 10, sous la présidence de M. Puech, vice-président. M. Klotz est au banc des ministres.

La taxe sur les alcools industriels

Il y a dix députés en séance, ce qui n'empêche pas qu'on adopte à l'unanimité des 590 votants, le projet de loi portant fixation du taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour 1912.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de Finances.

On reprend à l'article 43. (Pensions des officiers de Marine).

UN AMENDEMENT DE M. LAGROSILLIÈRE

M. Lagrosillière. — Je demande le renvoi de l'article 43 à la Commission, afin de l'inviter à insérer dans la loi de Finances l'amendement que j'ai déposé. Cet amendement abroge le dernier paragraphe de l'article 27 de la loi de Finances de 1911, qui entraîne les conséquences les plus injustes et les plus absurdes pour les fonctionnaires coloniaux.

Finalement, M. Lagrosillière retire son amendement et l'on adopte l'article 43.

Une disposition additionnelle de M. de Monzie, concernant la poursuite des infractions à la loi du 28 ventôse, an IX, est adoptée.

M. Briquet soumet à la Chambre un article additionnel tendant à ce que tous les fonctionnaires des administrations publiques qui sont traduits devant des conseils de discipline, puissent se faire défendre par un avocat. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'article additionnel est renvoyé à la Commission de la réforme judiciaire.

L'article 47 est disjoint, et l'on adopte un amendement de M. Marin ainsi conçu :

« L'article 146 de la Loi de Finances de 1911 est ainsi complété : A partir du 1er janvier 1912, aucune nomination ou promotion dans le cadre des fonctionnaires des administrations centrales ne pourra porter sur des fonctionnaires ou candidats dont les droits ou l'aptitude n'auront pas été constatés au moment où la vacance s'est produite, sauf le cas où la liste serait épuisée. »

La séance est levée à midi trente.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à trois heures quinze, sous la présidence de M. Brisson. Au banc du Gouvernement MM. Besnard et Malvy.

L'EMPRUNT DE LA REPUBLIQUE DE PARAGUAY

M. Delahaye dépose une motion ainsi conçue : La Chambre demande au Gouvernement de prendre d'urgence les moyens d'empêcher le versement complémentaire de 23 millions du 5 au 10 janvier d'un emprunt de 25 millions, dit de la République de Paraguay sur le marché français.

L'urgence en sera discutée en fin de séance.

L'ÉLECTION DE SARTENE

L'ordre du jour appelle d'abord la discussion relative à l'élection de M. Giordan à Sartene.

Le bureau conclut à la validation.

M. Rognon vient la contester.

Après M. Giordan, M. Charles, député de Dijon, rapporteur, demande à la Chambre de valider cette élection. M. Borrel demande ensuite que le dossier de l'élection soit renvoyé au garde des Sceaux. On vote par scrutin public à la tribune sur la validation de l'élection de M. Giordan.

Le scrutin ouvert à 5 h. 05 est clos à 5 h. 35. Le président annonce que le quorum n'étant pas atteint, il sera procédé vendredi à un deuxième tour de scrutin.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

On adopte ensuite le projet de loi retour du Sénat, modifiant la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

TARIF DOUANIER

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Roblin tendant à modifier le numéro 603 ter du tarif général des douanes concernant les manches d'instruments agricoles. L'urgence est déclarée et à l'unanimité de 532 voix la proposition de loi est adoptée.

LA FLOTTE MARCHANDE DE GRANDS VOILIERS

On adopte ensuite la proposition de loi de M. Siegfried pour but de conserver à la France sa flotte marchande de grands voiliers par le maintien d'une compensation d'armement.

LE SERVICE MARITIME POSTAL

On adopte également le projet de loi concernant l'exploitation provisoire du service maritime postal, entre Le Havre et New-York.

La Loi de Finances

La Chambre reprend la discussion de la loi de finances. L'article 44 est réservé, les articles 45 et 46 sont adoptés.

LE REPOS HEBDOMADAIRE DES CLERCS D'OFFICIERS MINISTÉRIELS

Un amendement de M. Delpierre, en vue d'interdire les adjudications de toute nature par les officiers publics et ministériels les dimanches et jours fériés afin d'assurer l'application de la loi sur le repos hebdomadaire aux clercs de ces officiers, est renvoyé à la Commission du travail.

L'article 44 est adopté, puis on renvoie à la Commission du budget un amendement de M. Marin relatif à la publication à l'« Officiel » des fonctions mises à la disposition des auditeurs de deuxième classe ayant moins de quatre ans de service.

M. Carpot présente un amendement tendant à frapper d'un droit de chancellerie toutes les décorations et médailles ayant le caractère de distinctions honorifiques, sous réserve de certaines exonérations.

M. Chéron. — Je demande la disjonction de l'amendement.

Après une épreuve déclarée douteuse, on procède au scrutin. Celui-ci donne lieu à pointage.

L'Emprunt du Paraguay

M. Delahaye a la parole pour exposer les motifs de l'urgence pour sa proposition de résolution, invitant le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour empêcher le versement complémentaire de 23 millions d'un emprunt de la République du Paraguay. (Mouvement.)

M. Klotz, ministre des Finances, a déclaré qu'il ne voulait rien voir ni rien entendre, qu'il n'avait pas chargé de vérifier la sincérité et la moralité des émissions, qu'il n'avait qu'à accorder ou à refuser la cote. (Exclamations.)

M. Delahaye. — J'allai voir le garde des Sceaux, quel homme aimable. (Rires.) Il me répondit que la procédure exigerait beaucoup de temps. Visite au quai d'Orsay. (Nouveaux rires.)

Malgré le bon vouloir connu de la magistrature, j'ai cru devoir saisir la Chambre. Je lui demande d'adopter mon projet de résolution. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. KLOTZ

M. Klotz, ministre des Finances, vient répondre à M. Delahaye.

M. Klotz. — Je ne saurais, pour ma part, m'opposer aux émissions quand les émetteurs ont accompli les formalités fiscales. Si j'étais avisé d'une fraude, je ne pourrais qu'en référer au garde des Sceaux. Lorsque M. Delahaye m'a parlé de cette affaire, je lui ai donné le conseil d'aller trouver M. le garde des Sceaux. Il appartient à M. le garde des Sceaux de fournir d'autres explications.

M. CRUPPI

M. Cruppi, garde des Sceaux, succède à la tribune à M. Klotz.

M. Cruppi. — Le 21 décembre, M. Delahaye s'est présenté à ma chancellerie (Rires), avec M. Langeron et a exposé qu'une émission de la République du Paraguay devait avoir lieu le lendemain aux guichets du Crédit Industriel. Il a été répondu à M. Delahaye qu'il était en mon pouvoir de saisir la chancellerie d'une plainte. La plainte a été remise le 23 décembre par M. Langeron. J'ai saisi immédiatement le procureur général qui a prescrit au procureur de la République d'ordonner immédiatement une enquête officieuse.

M. Cruppi. — Ce matin une nouvelle plainte a été déposée à la chancellerie par M. Hans, consul général du Paraguay, mais contre M. Langeron. (Exclamations.) M. Hans se plaint d'avoir été victime de chantage de la part de ce M. Langeron. (Mouvements.) Le procureur général a été saisi de cette seconde plainte.

M. DELAHAYE REVIENT A LA CHARGE

M. Delahaye remonte à la tribune.

M. Delahaye. — Personne ne pense ici, j'en suis sûr, que je suis homme à servir d'instrument au chantage. Personne ici, pas même M. le garde des Sceaux, ne doute que cet emprunt soit une escroquerie. (Applaudissements sur de nombreux bancs.) Ce qui est grave, c'est l'attitude du Gouvernement. Il n'a rien été répondu en ce qui touche la société.

Il n'est pas douteux qu'il n'y a pas d'emprunt d'Etat qui empêche le Gouvernement d'agir. Ce qui importe, c'est d'empêcher Rochette de voler encore 22 millions à l'épargne française avant qu'on le remette en prison. (Vifs applaudissements.)

M. Cruppi remonte à la tribune.

M. Cruppi. — Il n'y a pas eu dans les déclarations que j'ai faites une seule insinuation. (Exclamations et protestations.) J'ai dit que j'avais reçu deux plaintes : l'une de M. Langeron, l'autre de M. Hans, se disant consul général du Paraguay. (Exclamations prolongées.)

M. Lauche. — Comment ! Vous ne savez pas s'il est consul ou non ?

M. Cruppi. — Mon devoir était de saisir la justice. Je l'ai rempli. Il m'est impossible de venir dire à la tribune s'il y a ou non infraction à la loi.

M. Pourquery de Boisserin intervient à son tour dans le débat.

Au milieu de l'agitation, le président annonce qu'il a reçu de M. Pourquery de Boisserin l'ordre du jour suivant :

« **La Chambre invite le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour protéger l'épargne française.** » (Applaudissements.)

INTERVENTION DE M. CAILLAUX

M. Caillaux se lève.

Le Président du Conseil. — Le Gouvernement accepte l'ordre du jour. (Exclamations prolongées.) Le Gouvernement ouvrira toutes les informations nécessaires et prendra toutes les précautions que la loi lui permet de prendre pour protéger la petite épargne.

M. Delahaye. — Ce ne sont pas des poursuites que je demande, mais des mesures immédiates pour sauver les 23 millions de l'épargne française.

M. le Président donne lecture d'un ordre du jour de MM. Lauche et Vollin blâmant l'inaction du Gouvernement.

M. Colly. — Quelles mesures le Gouvernement prendra-t-il pour restituer les trois millions qui auront été versés après que l'instruction aura démontré qu'on se trouve en face d'une escroquerie. (Applaudissements.)

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR POURQUERY DE BOISSERIN

Par 315 voix contre 236 la priorité est accordée à l'ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin. Il est adopté au fond par 522 voix contre 1.

M. Delahaye. — Si le juge d'instruction, comme on me l'affirme, a les pouvoirs nécessaires pour faire disparaître les contrats, je renonce à ma proposition de loi.

Le garde des Sceaux. — Le juge d'instruction a ces pouvoirs.

M. Delahaye. — Je prends acte de cette déclaration et je renonce à ma proposition.

M. Colly. — Je suis disposé à ajourner la discussion de ma proposition de résolution à la condition qu'elle vienne au début de la séance de l'après-midi.

Il en est ainsi ordonné.

Vendredi matin, séance à 9 heures. — La séance est levée à 8 heures 1/4.

L'Affaire d'Igornay

LE SOLDAT LEROUX SE RETRACTE ET ACCUSE DE NOUVEAU L'ABBÉ LAROUE

Paris, 28 décembre. — Une dépêche de Mâcon à la « Presse Nouvelle » signale une nouvelle variation du soldat Leroux, inculpé dans l'affaire d'Igornay. Après avoir accusé, l'abbé Leroux, il adressa une lettre au juge d'instruction, pour se rétracter et le curé d'Igornay fut mis en liberté. Aujourd'hui, il vient d'adresser une nouvelle lettre au juge d'instruction, pour dire qu'il avait menti dans sa seconde déclaration.

Voilà d'après le correspondant de la « Presse Nouvelle » quel est à peu près, dit-il, le texte de cette lettre :

Monsieur le juge,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai dit la vérité lors de mes premiers aveux faits à M. Fazier, que j'ai menti quand j'ai dit que le curé n'était pas dans l'église, au moment de l'assassinat. Si je suis revenu sur mes premières déclarations, c'est que j'avais pitié du curé que je désignais parce que rarement on voit un curé en prison. Pardonnez-moi de n'avoir pas toujours maintenu la vérité. J'affirme que le curé et Grillet ont tué le marguillier.

Signé : Leroux.

Les Empoisonnements de Berlin

LES VICTIMES

Berlin, 28 décembre. — Aujourd'hui à midi sur plus de cent personnes tombées malades à l'asile de la Froebelstrasse une cinquantaine avaient succombé. Il est impossible de donner des chiffres exacts parce qu'il se produit continuellement de nouveaux cas.

De minuit à midi on a, en effet, conduit trente-et-un malades à l'hôpital, un décès précédé de vomissements et de convulsions a eu aussi lieu à la salle des hommes de l'asile établi par une association de bienfaisance dans la Wiessenstrasse.

Se basant sur les résultats de l'autopsie d'une des personnes qui ont succombé, M. le docteur Gaffky, directeur de l'Institut a exprimé l'opinion, que l'on se trouve en présence de cas d'empoisonnement par des ptomaïnes.

COLLISION EN MER d'un vapeur français et d'un steamer anglais

TROIS NOYES

Halifax, 28 décembre. — Le vapeur français « Saint-Pierre-et-Miquelon » est entré en collision avec le vapeur « Renwick », au large de Green-Island, à l'est d'Halifax.

Le « Renwick » a coulé à fond. Trois hommes de l'équipage qui dormaient à l'avant ont été noyés. Les autres ont pu se sauver avec beaucoup de difficultés. On ne s'explique pas comment a pu se produire cet accident. Le temps était beau et la mer assez calme. Le « Saint-Pierre-et-Miquelon » n'a aucune avarie.

LE NAUFRAGE DU "HUGENDEN"

VINGT-SIX NOYES

Lisbonne, 28 décembre. — Deux marins du vapeur anglais « Hugenden » qui fit naufrage sur les côtes de Biscaye, sont arrivés à Lisbonne. Le capitaine et vingt-cinq hommes se sont noyés.

L'Audacieuse Agression contre un Garçon de Banque A PARIS

UNE PISTE A OSTENDE

Déclarations intéressantes d'un propriétaire d'hôtel

Bruxelles, 28 décembre. — On a dit, — toutes les hypothèses sont admissibles, — que les agresseurs de M. Caby, s'ils ont eu, à Dieppe, au soir de leur crime, la disposition d'une seconde automobile, auraient bien pu, non pas prendre la direction du Havre, où leur passage n'a pas été signalé, mais gagner la Belgique.

Or, voici les déclarations faites par le propriétaire d'un grand établissement d'Ostende, M. Gillissen :

« Vendredi 22 décembre, le lendemain de l'agression de la rue Ordener, j'allai, comme à l'accoutumée, vers quatre heures de l'après-midi, me promener sur la plage d'Ostende ; surpris par une forte averse, je dus regagner le centre de la ville par un quartier peu fréquenté. Passant à l'angle de la rue Courte, où se trouvaient certaines maisons mal famées, mon attention fut attirée par la présence d'un individu qui, sans parapluie, malgré l'ondée, paraissait faire le guet avec inquiétude.

Ostende, en cette saison, n'est nullement fréquenté par les touristes. Depuis les longues années que j'habite la ville et mon commerce aidant, je connais, tout au moins de vue, tous les Ostendais.

Ce personnage de la rue Courte, je l'apercevais pour la première fois. Son attitude bizarre fit que je l'observai un moment et le dévisageai. Il était grand, élancé et portait de courtes moustaches noires. Son vêtement se composait d'un long pardessus gris foncé en tissu imperméable et d'un chapeau « melon ».

J'avoue qu'ignorant encore la découverte faite à Dieppe de l'automobile de M. Normand, je ne pensai même pas que cet individu pût appartenir à la bande de la rue Ordener...

Je poursuivis ma route vers un café de la place d'Armes où j'ai l'habitude d'aller chaque soir. Mais avant de quitter la rue Courte, je me retournai et je vis une femme d'un certain âge, que sa toilette désignait comme une des pensionnaires de l'endroit, quitter sa maison et se diriger vers l'inconnu. Une conversation s'engagea entre eux à voix basse... Mais je m'éloignai.

Sur la place d'Armes, je devais avoir une autre surprise : je rencontrai, en effet, un second individu aux allures inquiètes, qui, lui aussi, semblait attendre quelqu'un et prenait soin de se dissimuler. Il était de petite taille, plutôt gros, également coiffé d'un chapeau « melon » abaissé sur les yeux, et vêtu d'un pardessus de teinte sombre, assez semblable à celui que portait le personnage de la rue Courte. J'entrai dans le café et fis part à mes amis de ces rencontres. Je n'étais point seul à avoir remarqué les deux étrangers.

A huit heures, sortant de l'établissement, je traversais à nouveau la place d'Armes. Tout d'un coup, dans l'ombre, j'aperçus un groupe de cinq jeunes gens qui discutaient sans bruit, mais avec force gestes. Ils paraissaient ne pas être d'accord.

Quand ils m'aperçurent, leur conversation cessa brusquement. J'avais cependant eu le temps d'entendre deux ou trois mots : « ils conversaient en italien ».

Et quel ne fut pas mon étonnement en reconnaissant, au passage, mes deux inconnus de tout à l'heure ! Je n'avais non plus jamais vu à Ostende les trois individus qui les accompagnaient.

Lorsque je connus les détails de l'affaire de la rue Ordener, je fus frappé de certaines coïncidences entre le signalement des personnages d'Ostende et celui des agresseurs de M. Caby. Depuis je ne cesse de penser à cette rencontre, et c'est pour moi un véritable cauchemar.

La présence des assassins à Ostende, dès vendredi matin, est très plausible. Disposant, à leur départ de Dieppe, d'une forte voiture, ils auraient pu arriver sur la plage belge en quatre ou cinq heures.

Si ce sont eux, que sont-ils devenus ? D'Ostende à Anvers la route n'est pas très longue, et d'Anvers partent journellement des paquebots pour tous les points du globe...

L'AFFAIRE FLACHON

LA SECONDE AUDIENCE

Les victimes. -- Le réquisitoire

Paris, 28 décembre. — L'affaire de Flachon et de ses congénères a continué aujourd'hui. Les scènes d'hier se répètent. Tout le monde nie. Il n'y a là que de bonnes mères, d'innocents enfants, des candidats au prix Montyon. Puis on passe à l'interrogatoire des victimes. Marie-Louise Leclerc, dite Eliane, est bien allée à Bouloris, mais en simple villégiature. Elle a bien reçu 500 francs, mais elle ne sait trop pourquoi. Georgette Erni a 14 ans. Elle est allée rue Baudinet et à Boulouris. Léontine Binet, 13 ans et demi, reconnaît qu'elle a été conduite par sa sœur chez Flachon, le jour même de sa première communion et aussi le jour où elle a été confirmée. La déposition de la petite Lamare, 11 ans, provoque une émotion générale. Une autre âgée de 20 ans, avoue qu'elle a été présentée au député Gérault-Richard. Le lamentable défilé continue au milieu d'incidents divers.

LE REQUISITOIRE

Ensuite le substitut Regnault prend la parole. Après avoir demandé une condamnation exemplaire contre les mères de famille indignes, et contre les proxénètes infâmes, il aborde le cas de M. Flachon et de la fille Véron. Tout d'abord il fait une différence entre leurs cas, celui d'une jeune femme de 25 ans, et celui d'un homme de 50 occupant une haute situation, qui n'a plus l'excuse de la jeunesse et pas encore celle de la sénilité. Il a affirmé à l'audience n'avoir fait qu'user de son droit, continue-t-il ; j'avais été défavorablement impressionné par cette attitude et j'attendais un geste de regret à l'audience. Il n'est pas venu.

M. Regnault examine ensuite la question de droit : M. Flachon et Mlle Véron peuvent-ils être poursuivis pour excitation habituelle de mineurs à la débauche, il conclut par l'affirmative.

Mercredi prochain plaidoiries des deux défenseurs.

La Guerre Italo-Turque

LE DERNIER ENGAGEMENT DE BENGHAZI

LES TURCS AURAIENT EU 500 MORTS

Benghazi (source italienne), 28 décembre. — Les pertes turques durant la journée du 25 courant ont dépassé 500 hommes, morts et blessés, parmi lesquels figurent plusieurs chefs. Des Turcs abandonnèrent un canon démonté.

Tripoli, (source italienne), 28 décembre. — Un Arabe, revenant de Accara, localité située près de Birtobras, raconte que des Arabes avaient décidé de hisser le drapeau italien quand les Italiens s'approcheraient. En effet, aussitôt que les Italiens aperçurent les troupes italiennes, ils firent ce signal de soumission. Mais les Turcs, à cette nouvelle, envahirent le village avec d'autres tribus arabes, tuant hommes, femmes et enfants et dispersant les survivants.

LES CANTINIÈRES DE 1870

Mme Vve ANCHIN, DE DORIGNIES

Mme Vve Anchin, de Dorignies, est la première femme à qui aura été attribuée la médaille de 1870.

On ne peut nier que cette récompense n'ait été à la plus digne. Mme Anchin a des états de service comme peu d'hommes en ont.

En 1870, elle était cantinière au 7e régiment d'artillerie. Elle fit toute la campagne jusqu'au siège de Metz où elle fut faite prisonnière.

Envoyée en Allemagne et gardée dans une forteresse, elle réussit à s'évader au prix de mille dangers. Elle rentra en France. Toute autre qu'elle se serait contentée de ses premiers exploits, mais la France était en danger. Elle avait juré de lui donner sa vie. Il importait que l'envahisseur fût repoussé. Elle reprit du service dans l'armée du Nord.

Un soldat assassin en Allemagne

IL TUE UN LIEUTENANT ET TIRE SUR UN ÉLÈVE OFFICIER

Berlin, 28 décembre. — Le soldat Megai du 21e d'infanterie à Klausemburg, qui avait été souvent puni, a tué d'un coup de fusil le lieutenant Markl.

Il tira ensuite sans l'atteindre sur un élève officier.

Modification à l'horaire des trains

A PARTIR DU 3 JANVIER 1912

Suppression de 9 trains ENTRE Lille-Roubaix-Tourcoing et vice-versa

A partir du 3 janvier 1912, les trains numéros 2519, 2583, 2549 et 2563, partant de Lille vers Roubaix et Tourcoing, à 6 h. 28 du matin, 2 h. 50, 5 h. 27 et 10 h. 06 du soir, et les trains numéros 2510, 2540, 2590, 2534 et 2.578, partant de Tourcoing vers Lille à 6h. 55 et 7 h. 35 du matin, 1 h. 30, 3 h. et 5 h. 39 du soir ne seront plus mis en marche.

Le train n° 2575 partant de Lille à minuit 50 vers Tourcoing ne sera plus mis en marche en semaine ; ce train continuera à circuler dans la nuit des dimanches aux lundis et des fêtes aux lendemains de fêtes seulement.

Le train n° 2593 partant de Lille pour Mouscron à 5 h. 58 du soir arrêtera à Croix-Wasquehal.

Le train n° 2285 partant actuellement à 3 h. 22 soir de Tourcoing, vers La Madeleine et le train n° 2286 partant à 5 h. 10 du soir de La Madeleine vers Tourcoing, seront respectivement avancés de 1 h. 46 et de 2 h. 44 au départ de Tourcoing et de La Madeleine ; ils assureront immédiatement à cette dernière gare la correspondance des trains 2279 et 2222 venant de Boulogne et Calais, et 2280 venant de Jeumont.

Le train n° 2444 partant de Comines-Belgique, à 9 h. 02 du matin vers Lille sera avancé de 9 minutes, sauf les lundis et lendemains de fêtes, du 1er juillet au 30 septembre inclus. Ces jours-là, l'horaire de ce train sera avancé de 15 minutes.

Le train n° 2210 sera avancé de 2 minutes au départ d'Armentières et de 3 minutes à l'arrivée à Lille.

L'horaire des trains modifiés, ainsi que l'horaire du train 2575 maintenu les dimanches et fêtes est indiqué ci-après :

2575, Omnibus (1, 2, 3). — Lille, départ, minuit 50 ; Fives-St-Maurice, minuit 54 ; Croix-Wasquehal, 1.03 ; Roubaix, 1.08 ; Tourcoing, arrivée 1 h. 12 matin.

2583, Direct (1, 2, 3). — Lille, départ, 5 h. 58 soir ; Croix-Wasquehal, 6.09 ; Roubaix, 6.15 ; Tourcoing, arr. 6.19, dép. 6.21 ; Mouscron, arrivée, 18.29.

2286, TL (1, 2, 3). — La Madeleine, départ, 2 h. 35 soir ; Croix-Wasquehal, 2.45 ; Roubaix, 2.51 ; Tourcoing, arrivée, 2 h. 55 soir.

2285, TL (1, 2, 3). — Tourcoing, dép. 1 h. 36 soir ; Roubaix, 1.42 ; Croix-Wasquehal, 1.47 ; La Madeleine, arr. 1 h. 56 soir.

2444, TL (1, 2, 3). — Comines (Belgique), dép., 8 h. 57 et 8 h. 47 matin ; Comines (France), arr. 9.00 et 8.50, dép. 9.13 et 9.03 ; P.A. Ste Marguerite, 9.18 et 9.08 ; P.A. Deûlemont, 9.22 et 9.12 ; Quesnoy-sur-Deûle, 9.27 et 9.17 ; P.A. Vert Galant Nord, 9.31 et 9.21 ; Wambrechies, 9.36 et 9.26 ; P.A. Marquette, 9.40 et 9.30 ; La Madeleine, arr. 9.44 et 9.34, dép. 9.46 et 9.36 ; P.A. Rougebarre V. Rue, 9.50 et 9.40 ; P.A. Pont du Lion d'Or, 9.53 et 9.43 ; Fives-St-Maurice, arr. 9.55 et 9.45, dép. 9.56 et 9.46 ; Lille, arr. 9 h. 59 et 9 h. 49 matin.

2210, Omnibus (1, 2, 3). — Armentières, dep. 9 h. 06 matin, 9.08 ; Pérenchies, 9.17-18 ; St-André, 9.24-25 ; La Madeleine, 9.28-29 ; Fives-St-Maurice, 9.36-37 ; Lille, arr. 9 h. 40 matin.

L'Exposition Internationale du Nord de la France A ROUBAIX

Liste officielle des récompenses aux exposants

Voici la suite du palmarès de l'Exposition :

GROUPE XV. — *Sports et jeux.* — Jury. — Président : M. Andri, président du jury de la classe 65 ; — vice-présidents : M. Pérsin S., sellerie et carrosserie à Paris, président du jury des classes 66 à 71 ; M. Van den Plas, à Woluwe, vice-président du jury de la classe 65 ; — secrétaire-rapporteur : M. Michel-Jakson E., vêtements caoutchoutés, à Halluin, secrétaire rapporteur du jury des classes 66 à 71 ; — membres : Maillebiau Ernest, manufacture de voitures d'enfants, à Fives Lille, secrétaire-rapporteur du jury de la classe 65 ; M. Donaux, de la maison Donaux et Desmet, à Bruxelles, vice-président du jury des classes 66 à 71 ; M. Foury P., directeur des manufactures réunies d'armes et articles de sports, à Paris, vice-président du jury des classes 66 à 71.

Classe 65. — *Hors concours.* — *Membres du jury.* — M. Willocq Désiré, directeur de la maison des Phares Ducellier, Paris ; M. Rochbrault René, directeur de la société française des automobiles « Benz », Paris ; M. le marquis de Dion, 35, quai National, Puteaux ; M. Maillebiau, voitures d'enfants, Fives Lille ; M. Andri ; M. Van den Plas, Woluwé ; M. Van de Kerckove.

Hors concours non participant aux récompenses. — M. de Dion-Bouton, Puteaux ; Mme Vve Ducellier, Paris ; Fabrique nationale d'armes, Herstal ; Manufacture d'arme, Saint-Etienne ; MM. Seol et Cie, Croix ; Société anonyme des automobiles Benz, Paris ; M. Maillebiau, Fives-Lille.

Diplômes de grand prix. — MM. Barbier frères, Swevezeele ; MM. Cliquennois frères, Lille ; M. Prudhomme ; M. Snustel, Bruxelles ; Société anonyme des automobiles Peugeot, Lille ; Société anonyme des anciens établissements Panhard-Levassor, Paris.

Diplômes d'honneur. — M. Alcyon, Neuilly ; MM. Lepers-Voituriez et Cie, Lille ; Société anonyme des anciens établissements Monrocher-Maréchal, Fives-Lille ; Société des pneumatiques Palmer, Paris ; Société industrielle d'Albert, Albert.

Diplôme de médaille d'or. — MM. Baumann W. et Cie, Colombier-Fontaine ; M. de Coster, Wespelaer ; M. Hening, Bruxelles ; M. Hemann Frantz, Bruxelles ; M. Holvoet Louis, Roubaix ; MM. Latour R. et A. Capelle, Halluin ; Société générale des huiles et fournitures industrielles « l'Oléo », Levallois-Perret.

Diplômes de médaille d'argent. — Agence commerciale d'automobiles du Nord, Tourcoing ; M. Braem R., Roubaix ; MM. Butrulle et Masquelier, Tourmignies ; M. Gauthier Georges, Blois ; M. Jonckeere Charles, Saint-Omer ; La Moto Rêve, Genève ; M. Magnat-Debon, Grenoble ; M. Roussel Eugène, Roubaix ; M. Sarolée, Herstal Liége.

BLOC-NOTES

Trop d'allumettes-tisons !

Après la catastrophe de l'*Iéna*, après celle du *Liberté*, on pouvait supposer que des mesures allaient être prises pour éviter le retour de pareilles hécatombes de victimes équivalent, en pleine paix, à la perte d'une bataille. Quelles sont ces mesures ? Nous ne sommes pas dans le secret des dieux, mais on devait croire que les fortes têtes des équipages étaient déjà l'objet d'une surveillance spéciale, que la discipline à bord s'était montrée plus sévère vis-à-vis des négligences de service, que tout avait été mis en œuvre pour qu'aucune imprudence ne soit commise, sans compter les précautions matérielles pour les poudres.

Il faut croire, hélas ! qu'il n'en est rien, puisque les informations les plus graves et les plus invraisemblables continuent à arriver de Toulon. Nous avions espéré que l'une d'elles aurait été démentie, et nous n'en avions pas fait état. Le démenti n'est pas venu, il faut donc la croire fondée. Voici cette nouvelle incroyable que plusieurs journaux ont publiée ces jours derniers : « Comme l'on procédait, à Toulon, à la manipulation des poudres du croiseur-cuirassé *Léon-Gambetta*, de retour du Levant, on a trouvé dans un caisson de gargousses et dans le papier destiné à caler ces engins, une boîte d'allumettes-tisons contenant encore plusieurs allumettes ! La nouvelle, qui fait le tour des équipages, n'est point faite — qu'elle résulte de l'incurie ou de la malveillance — pour relever la confiance de tant de braves marins.

Rien de plus désolant que de pareilles constatations. Elles imposent l'obligation, à brève échéance, de n'embarquer que des hommes sûrs. Or, on sait que les apaches et les repris de justice continuent à être mélangés avec les bons éléments des armées de terre et de mer. Sur terre, quand ils jouent du couteau ou dévalisent les voyageurs en chemin de fer, c'est regrettable ; mais sur nos navires de guerre ils deviennent un danger permanent contre lequel il est temps de se prémunir. On trouve trop d'allumettes tisons là où elles ne devraient pas être ! — Ed. P.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Grève de Manneliers

Les 17 ouvriers manneliers de l'établissement Bernard-Welcomme fils, rue de l'Espérance viennent de se mettre en grève, réclamant une augmentation de salaire.

BIJOUX "FIX"

GRAND PRIX PARIS 1900
GRAND PRIX MILAN 1906
GRAND PRIX LONDRES 1908
GRAND PRIX BRUXELLES 1910
HORS CONCOURS membre du Jury TURIN 1911

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, vendredi 29 décembre :

Soleil : lever, 7 h. 55 ; coucher, 4 h. 8.

Lune : premier quartier du 28 ; pleine le 4.

Aujourd'hui : Ste Eléonore ; demain : St-Roger.

Pendant le déménagement des stands, le public sera encore admis à l'Exposition moyennant un droit d'entrée de 1 franc. Les cartes d'abonnement ne donnent plus droit à l'entrée.

Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues-Haies. Service d'hiver (salle chauffée). Ouverture de huit heures à midi et demi et de trois heures à huit heures. Le dimanche de huit heures à midi et demi et fermé jusqu'au mardi matin à huit heures.

A huit heures et demie, conférence anglaise au Cercle Polyglotte, 4, rue de la Gare.

L'enlèvement des ordures ménagères

LA NOUVELLE USINE DE TRANSFORMATION DES IMMONDICES EN AGGLOMÉRÉS COMBUSTIBLES, FONCTIONNERA DANS UN AN ENVIRON

Plusieurs fois, depuis l'élaboration du projet de MM. Chatteleyn et Deschodt, nous avons entretenu nos lecteurs des nouvelles conditions dans lesquelles l'Administration Municipale avait l'intention de faire fonctionner le service de l'ébouage.

Il s'agit, moyennant une redevance annuelle fixée à 90.000 francs, de charger une Société de l'enlèvement des ordures ménagères ; celles-ci seront la propriété de cette Société qui doit les traiter afin de les transformer en agglomérés combustibles. Le nouveau système, plus rapide, plus propre, et qui débarrasse la ville du soin de l'enlèvement des ordures grèvera moins aussi son budget puisque, déduction faite de la somme qui lui revenait sur la vente des immondices dans l'ancien système, c'est-à-dire environ 30.000 francs, la ville inscrivait encore à son budget pour le fonctionnement du service une somme de 130.000 francs. La différence, soit 40.000 francs environ avec la redevance dont elle est débitrice dans le nouveau système est donc sensible. De plus, la ville participera dans les bénéfices nets de la Société au delà de 5 %, pour moitié, au bout des dix premières années d'exploitation.

La Société concessionnaire aura une filiale dont le siège sera fixé à Roubaix ; elle a choisi pour y installer son usine de transformation, un terrain situé rue de Constantine, vers le prolongement de la rue Daubenton. Ce choix a donné lieu, lors de l'enquête de commodo et incommodo, à diverses observations, basées sur l'insalubrité alléguée d'une semblable usine.

Après plusieurs réunions et enquêtes sur place, la commission sanitaire a admis l'emplacement choisi.

A son tour, le Conseil Départemental d'hygiène du Nord a émis un favorable à cette installation.

Ces décisions motivent l'autorisation préfectorale. Dès que celle-ci aura été notifiée dans les formes voulues à la Société concessionnaire, c'est-à-dire vers la fin de janvier, le délai de dix mois qui lui est accordé pour la mise en fonction du service commencera à courir.

De sorte que dans un an environ, on peut